

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
85 fr.
13
10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. Chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 AOUT 1886

Chronique générale.

RETOUR DE M. GRÉVY

M. Grévy est arrivé vendredi soir, à onze heures et demie. On avait organisé pour le soir un déploiement de police inusité. Le Président, qui avait l'air très fatigué, a descendu avec une peine infinie les deux marches de son wagon en s'appuyant sur le général Pittié et sur le préfet de police Grévy.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les membres du cabinet se sont réunis samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. La réunion, à laquelle tous les ministres assistaient, n'a pris fin qu'à une heure. Le conseil a d'abord reçu communication des dernières dépêches relatives aux événements de Bulgarie.

En outre, aux informations publiées dans certains journaux étrangers, il est ressorti que les puissances aient été déjà réunies sur la question de savoir s'il ne faudrait pas de provoquer une nouvelle conférence d'ambassadeurs.

Les derniers avis de Bulgarie et de Roumanie constatent que, jusqu'à présent, l'ordre n'a été troublé sur aucun point. On attend encore les dispositions du prince royal relativement à l'éventualité de son retour dans sa principauté.

M. de Freycinet a exposé à ses collègues les négociations qui se poursuivent entre la France et le Vatican. Enfin il a fait connaître le résumé des dépêches arrivées des derniers courriers de l'Indo-Chine et de Madagascar.

En Annam, la situation est sensiblement améliorée. Dans le Tonkin, aux environs de Laokai, quelques attaques de pirates ont eu lieu. Le ministre de l'intérieur a rendu compte

des délibérations des conseils généraux. M. Demôle a fait signer au Président de la République un décret portant organisation de la justice musulmane en Algérie. Il a fait signer un autre décret portant nomination dans la magistrature et dans le personnel des justices de paix.

La Lanterne constate avec une satisfaction non déguisée que, des 750 membres de la monarchique Assemblée de Versailles, 203 seulement font encore partie des Chambres actuelles.

Constatation bien inutile. La Lanterne croit-elle que le pays ne s'est pas aperçu des changements survenus dans la représentation nationale? Dès que l'Assemblée de Versailles eut disparu, l'œuvre de désorganisation et de ruine commença.

En 1876, nous avions 800 millions de moins de dépenses et un budget se soldant par des excédents de recettes. — Aujourd'hui nous avons de nouveaux impôts et un budget en déficit.

Sous l'Assemblée nationale les consciences n'étaient pas inquiétées, l'enseignement était libre, la tranquillité complète, les affaires étaient aussi prospères que possible au lendemain des désastres de l'invasion. — Aujourd'hui, la liberté des consciences est violée tous les jours, les grèves se multiplient, toutes les administrations sont désorganisées, la sécurité est absente, l'agriculture, l'industrie, le commerce sont en souffrance, le Tonkin dévore notre argent et nos soldats,

Où, le pays s'aperçoit bien que son Parlement s'est républicanisé depuis 1876. La Lanterne n'a pas besoin de lui rafraîchir la mémoire.

Le Petit Fanal d'Alger ayant annoncé qu'un escadron du 2^e chasseurs d'Afrique venait de se révolter sur la frontière du Sahara, nous avons demandé, sur ce point, des explications précises au ministère de la guerre. Voici la réponse qui nous a été donnée:

1° Le fait en lui-même est faux, aucun escadron n'ayant fait acte d'insubordination.

2° Le seul incident qui se soit produit est la désertion de cinq sous-officiers qui, d'après une lettre écrite par eux d'Aïn-Sefra, au ministre de la guerre, accusent très vivement leur capitaine.

3° A la nouvelle de cet incident, le ministre de la guerre a donné des ordres pour qu'on se saisisse des cinq sous-officiers déserteurs et il a envoyé de Tlemcen un colonel chargé d'ouvrir l'enquête.

Une note de l'Agence Havas d'Alger, communiquée aux journaux, dément la nouvelle donnée par un journal de Batna, reproduite par quelques journaux de France et signalant une certaine effervescence dans la tribu des Ouled-Djellal.

Est-ce que M. Boulanger n'est pas le plus indiscipliné en même temps que le plus absolu des ministres? A propos de M. Boulanger, le Boulangiste se moque agréablement de lui, et ce petit journal a vendu son deuxième numéro à plus de deux cent mille.

Ah! M. le ministre, vous aimez la réclame; ne vous plaignez donc pas que des indiscrets la battent jusque sur votre dos. Ce n'est pas le militaire qu'on attaque, car en France l'armée est respectée par les conservateurs, c'est l'entrepreneur de parades politiciennes et l'auteur de lettres fort opportunément tirées de l'oubli au moment où aux adulations mêlées vous faisiez succéder les violences maladroites.

Après les lettres l'épreuve, c'est après tout la faute de votre caractère si l'impression n'est pas bonne.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

Un journal de Fontainebleau, l'Union républicaine, publie les lignes suivantes sur les résultats obtenus à Montreau par la suppression des octrois. Nous les reproduisons à titre de document:

« Dans une lettre qu'il adresse à M^e Yves Guyot, M. le maire de la ville de Montreau-faut-Yonne explique que la suppression des droits d'octroi dans cette ville n'a pas fait baisser d'un centime le prix des denrées; cette suppression n'a profité qu'aux marchands. En revanche, il a fallu créer des centimes additionnels pour subvenir aux dépenses municipales, et la corvée ou prestation en nature a été rétablie. Il est vrai, ajoute M. le maire de Montreau, que les marchés aux denrées ont pris plus d'extension. La facilité de pénétrer librement dans la ville, sans payer aucun droit, encourage les marchands du dehors à s'y transporter, et il en est résulté une augmentation de l'allocation de la perception des droits de place. Cet avantage pour les finances municipales ne paraît pas être une compensation pour les habitants qui paient les denrées aussi cher qu'auparavant et qui se trouvent soumis en plus à des centimes additionnels et à la corvée. »

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

L'administration compétente vient de publier un travail intéressant, comprenant tous les établissements hospitaliers de France.

Le nombre des hôpitaux en France est de 371, dont 21 pour le département de la Seine; celui des hôpitaux et de 426 et celui des hôpitaux-hospices de 846; soit, au total, 1,664 établissements hospitaliers.

Le personnel comprend 2,885 médecins et chirurgiens; 40,851 religieux ou infirmières laïques; 3,405 employés, 44,850 servantes, soit un personnel de 23,674 personnes.

Les lits affectés au service des malades sont actuellement au nombre de 72,025. Les infirmes, vieillards et incurables en ont à eux seuls 54,839, et les enfants assistés 16,636. En comptant le logement du personnel, il y a aujourd'hui, dans les établissements hospitaliers de France, 168,200 lits.

D'après les chiffres connus du dernier

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARCHE LACHÈSE

Robert ouvrit un meuble surmonté d'une figure en plâtre modelée jadis par Yves de Kercouët. Il sortit des livres manuscrits, les posa devant sa fille. Tous les deux, penchés l'un près de l'autre, se mirent à lire, et un poème de tendresse se déroula devant leurs yeux.

— Tu avais des enthousiasmes, des aspirations, des rêves, des deux âmes dont l'une voyageait dans l'idéal et dont l'autre se tourmentait vers l'éternité. Elles s'étaient dit des choses que l'on n'apprend pas sur la terre: elles étaient soutenues, consolées, sans même savoir que les choses étaient sublimes dans leur simplicité. Tu avais même l'histoire de leur amitié était tout entière, mais celle de leur vie s'y esquivait par contre-coup. Les visites de Stanislas étaient soutenues, consolées, sans même savoir que les choses étaient sublimes dans leur simplicité.

— Ce pauvre artiste avait peut-être changé d'avis et de sentiments, dit Robert, en posant doucement sa main sur la main froide de sa fiancée. — Lui! changer! sauglota Marguerite. Ah! si vous l'aviez connu, vous ne parleriez pas ainsi. — Cependant, après tant d'années écoulées, on peut supposer qu'il avait contracté des habitudes,

baient, lentes et chaudes, sur ces pages. Non, ce n'était pas le comte de Penlaz qu'Yves de Kercouët avait aimé!

Une lettre, plus longue que toutes les autres, terminait le recueil. Stanislas y rêvait tout haut de posséder à Plou-Brad une petite chaumière: d'y vivre au jour le jour, en paix, en liberté, au sein de la nature, chantant la gloire de Dieu comme font les oiseaux.

— Pourrais-je jamais réaliser un tel songe! disait-il. Cet espoir tout seul me ferait vivre un siècle. Yves, mon frère bien-aimé! Alors, je serais toujours, toujours auprès de toi.

Au bas de cette page si émue, si tendre, le marquis de Kercouët avait écrit d'une main déjà affaiblie et tremblante:

— J'ai trouvé le secret de ta fortune champêtre. Tu réaliseras ton rêve, Stanislas. Mais tu ne seras pas auprès de moi.

Ces paroles d'un mourant, nul ne les avait comprises. L'interprétation s'était trompée de chemin et s'était égarée.

— Ce pauvre artiste avait peut-être changé d'avis et de sentiments, dit Robert, en posant doucement sa main sur la main froide de sa fiancée.

— Lui! changer! sauglota Marguerite. Ah! si vous l'aviez connu, vous ne parleriez pas ainsi.

— Cependant, après tant d'années écoulées, on peut supposer qu'il avait contracté des habitudes,

nouvelles, que d'autres conditions de vie lui étaient advenues.

— Ne supposez rien, interrompit Marguerite, n'allez pas plus loin, moi je vais achever.

Et, levant les yeux vers le ciel, avec une expression navrante, elle dit:

— Voici ce qui est advenu à Stanislas Jacob. Il n'y avait à Plou-Brad de bonheur et de ressources que pour un. Il l'a compris, moi je ne l'ai pas su. Alors, tandis qu'il voulait la fin de sa vie à la misère et aux regrets, j'ai pris sa joie, j'ai pris son pain, j'ai pris son existence!

IX

Questi che vive e certo io non vi bugio
Vuole andar su, purchè'l sol ne riluca:
Pero ne dite, ond'è presso'l pertuggio.

PURE. CH. XVII.

Les habitants de la rue Le Clef ne ressemblaient pas beaucoup aux âmes interpellées par Virgile. Et, cependant, à eux aussi, on aurait pu dire:

— Celui-ci est vivant. Je ne vous trompe pas. Ce n'est pas encore une ombre!

Il va là-haut, il monte à son doux refuge, dès que brille le soleil; un rayon de chaleur lui est si nécessaire!

Savez-vous un chemin plus court? De grâce, montrez-le-lui. Abrégez sa route. Il est si faible! Regardez-le!

Triste comme s'il venait, lui aussi, des rives du Purgatoire, il passait lentement. C'était un vieillard; si amaigri que ses membres flottaient dans ses vêtements; si pâle qu'on distinguait mal son visage de sa chevelure blanchie. Il suivait son chemin en silence. Quand la fatigue le dominait par trop, il se reposait sur un banc. Si nul banc n'était proche, il s'asseyait tout simplement sur le seuil d'une porte. Là, il attendait que sa poitrine fut moins oppressée, et ses pauvres vieux membres un peu moins lourds à traîner. Il se relevait alors et continuait sa route en se forçant, comme l'on fait parfois, quand on se rend à un pèlerinage.

C'était vraiment un pèlerinage que Stanislas Jacob accomplissait ainsi! Chaque jour il allait saluer un lieu qui lui était devenu bien cher! il allait chercher un peu de force morale là où Dieu en réservait pour lui!

Quand elle s'écriait qu'elle avait pris sa joie, Marguerite Sober disait la vérité. Mais elle se trompait lorsqu'elle répétait qu'elle lui avait ravi jusqu'à son existence. Non! le vieux musicien n'avait pas achevé de vivre et de souffrir.

Après cette première nuit partagée entre l'insomnie et le cauchemar, il s'était réveillé incertain, effrayé, comme le naufragé qui, à l'aube, regarde tristement où un flot l'a jeté. Est-il sur un rivage ami? dans un désert? ou dans une île peuplée de sauvages?...

exercice, les journées de présence dans les établissements ci-dessus désignés, et pour toutes les catégories de malades, ont été au nombre de 31,497,036.

Il a été admis 422,468 personnes. Sur ce nombre, 366,278 ont été guéries et 42,687 sont mortes.

Enfin, on compte actuellement en France 81,286 enfants assistés répartis comme suit : enfants trouvés, 2,065; enfants abandonnés, 67,985; orphelins, 11,236. On compte en outre : 54,730 enfants secourus chez leurs parents.

LE PRIX DU PAIN

Le pain cher et le blé à vil prix. La taxe, les boulangers et le *Moniteur des syndicats*.

Le prix du pain augmente à Paris. Pourquoi donc? Est-ce que les blés sont en hausse? Non. Est-ce que la récolte est mauvaise? Nullement. Nous vivons sous le régime du bon plaisir de messieurs les boulangers, et la taxe officielle est une duperie. Allez donc dire à votre fournisseur :

— Monsieur, d'après la taxe officielle...

Il ne vous laissera pas achever, et s'il ne vous rit pas au nez, il vous répondra :

— Boulanger est maître chez lui.

Le syndicat du quai d'Anjou trouve même que la liberté n'est pas suffisante et, par ses soins, se signe une pétition demandant l'abrogation de la loi qui permet aux maires de taxer officiellement le prix du pain.

Il paraît que l'idéal de la liberté commerciale est de laisser écraser les agriculteurs par la concurrence étrangère, et d'exposer les ouvriers des villes à la coalition de quelques boulangers. Ainsi, le producteur vend son blé à perte et le consommateur paie son pain plus cher que si le blé avait sur les marchés un cours rémunérateur. Les républicains trouvent ce système excellent, mais j'estime qu'il est détestable. Le *Moniteur des syndicats* partage mon opinion et se charge quand la question sera présentée au Palais-Bourbon « de la faire rentrer dans les cartons. » Dieu veuille qu'il ne se fasse pas illusion ! Loin d'abolir la taxe officielle, il faudrait la rétablir partout, et si j'avais l'honneur d'être maire, je n'hésiterais pas un instant. A Paris, M. le préfet Poubelle, investi des attributions municipales, a toujours évité de se prononcer nettement, et il rentrerait dans ses boîtes plutôt que de se prononcer. Cela s'appelle aujourd'hui de l'hébété ; jadis, on aurait qualifié plus sévèrement une pareille attitude.

Comme au temps actuel les républicains ont toutes les impudences, ils traitent de « marquis du pain cher » les hommes de bon sens qui soutiennent que le blé indigène, s'il était protégé par des tarifs lui assurant au moins l'égalité vis-à-vis des blés étrangers, pourrait se vendre à un taux avantageux, et que le prix du pain équitablement réglé par la taxe officielle ne serait point pour cela plus élevé, car la taxe officielle ferait cesser des abus criants.

Assurément les républicains dont je parle n'ont des marquis ni la distinction, ni les

qualités, mais, si le pain est trop cher, c'est leur faute.

Pourquoi donc les boulangers s'opposeraient-ils à la taxe si celle-ci ne devait pas être favorable aux intérêts des consommateurs? Jean BAVARD.

L'AÉROSTATION MILITAIRE

Le général Boudet, inspecteur de la télégraphie militaire, a commencé l'inspection du parc et des établissements d'aérostation à Chalais-Meudon.

Plusieurs expériences seront faites en sa présence : ascension des ballons captifs, gonflement et transport de ballons.

A la suite du rapport du général Boudet, d'importantes réformes devront être soumises à l'approbation de M. le ministre de la guerre.

Parmi celles qui sont arrêtées, au moins en principe, il convient de citer l'indépendance du service d'aérostation qui relève en ce moment de la section technique du génie et de la commission de télégraphie militaire.

On prépare, au ministère de la guerre, un projet de décret aux termes duquel le commandant Renard, l'inventeur bien connu, serait nommé chef du service d'aérostation et relèverait directement du chef d'état-major général.

Les huit parcs d'aérostation, qui doivent être installés à Epinal, Toul, Verdun et Belfort, et dans les quatre écoles régimentaires du génie, à Montpellier, Grenoble, Arras et Versailles, seraient, à proprement parler, des succursales du dépôt central.

Tous nos corps d'armée seraient pourvus, à bref délai, d'un matériel d'aérostation.

La dépense totale entraînée par ces formations nouvelles ne dépasserait pas trois millions; nous croyons savoir que M. le ministre de la guerre est décidé à les demander à la commission du budget.

Quant aux ballons dirigeables, il ne sera fait aucune nouvelle expérience cette année. Le principe de la découverte est acquis; il ne reste plus que des détails de construction à perfectionner.

Les crédits nécessaires ont été alloués sur l'exercice 1886, et les ateliers de Meudon préparent un nouveau ballon qui sera terminé au commencement de l'année prochaine.

ÉTRANGER

BULGARIE. — Les dernières dépêches s'accordent à dire que le prince de Bulgarie est retourné dans sa principauté sur la demande des Bulgares.

Cette résolution ne simplifiera pas les affaires, car le Nord, comme le *Journal de Saint-Petersbourg*, sont nettement hostiles au retour du prince à Sofia.

Si l'on en croit une dépêche, le prince aurait dit :

« On me détrônera si l'on peut; on me fusillera; mais je ne résisterai pas à l'appel de mes soldats. »

— Taisez-vous, monsieur, dit-il tout bas. Ne répétez jamais cette parole. Vous seriez insulté.

Dès qu'il le put, Stanislas regagna sa chambre. Le désert lui paraissait délicieux auprès de salons peuplés non par des sauvages, mais par des impies et des libertins.

Dans cet appartement, il était pourtant comme dans un campement. Tous ses meubles, même son cher piano, s'entassaient pêle-mêle dans une pièce de service. Ils attendaient qu'ils pussent aller, comme lui, s'ensevelir à la napolitaine. Seule, la petite malle de cuir gisait aux pieds de l'artiste, rappelant le dernier, le fatal voyage qui n'avait pas duré une heure et avait mis un monde entre le vieux maître et son passé.

Quinze jours s'écoulèrent avant qu'on lui délivrât enfin la chambre si impatiemment attendue.

Une vieille ballade allemande décrit une prison dont la fenêtre était masquée de telle sorte que le soleil rayait d'une ligne de feu seulement son bord extrême. Une cruauté raffinée voulait que le captif eût un sourire du ciel réjouissant la nature pendant que lui, envieux, restait glacé dans son cachot.

Le vieux musicien connaissait-il cette ballade? Peut-être. Alors il eut tout lieu de faire des rapprochements.

A ses réclamations indignées, il fut répondu qu'il occupait la chambre au midi désignée par le

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 août.

Nos rentes sont hésitantes : 3 0/0, 82.75; 4 1/2 0/0, 109.45.

Aucun changement ne s'est produit sur les cours des obligations Foncières et Communales; cependant on constate des achats plus nombreux qui préparent la continuation à la hausse, principalement sur les titres des emprunts 1880 et 1885. Actions 1.368.

La Société Générale est l'objet de demandes suivies à 456.

L'action de la Société des Dépôts et de Comptes Courants est aux environs de 600. Le mois de juillet a apporté aux bénéfices sociaux un large contingent, supérieur à celui de juillet 1885.

On cote l'action de Panama à 395. Un très grand nombre de porteurs effectuent le versement du quatrième quart. C'est encore une preuve du parfait classement des titres.

Les capitaux disponibles se portent sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Les actions de nos Chemins de fer sont calmes. Les obligations sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

LA CLASSE DE 1885

La classe de 1885, qui va être appelée sous les drapeaux dans les premiers jours de décembre prochain, fournira à l'armée un contingent de 132,496 recrues.

La première portion du contingent de cette classe, déduction faite de 4 0/0 à titre de dispenses et à titre de soutiens de famille, produira 86,865 incorporations réelles, dont : 5,459 dans l'armée de mer et 81,406 dans l'armée de terre.

Le déchet subi par la seconde portion la ramènera également de 36,641 à 33,344.

Mais l'armée de terre recevra encore, déduction faite des pertes, 2,870 ajournés des classes 1883 et 1884, reconnus bons pour 1885, dont : 9,374 pour un service de plus d'un an; 3,499 pour un service d'un an.

Dès à présent, les jeunes soldats de la classe peuvent avancer l'appel à l'activité pour les régiments d'artillerie et d'infanterie de la marine, et cela sans autorisation spéciale, qu'ils soient d'ailleurs affectés à l'armée de terre ou à l'armée de mer.

Les demandes de permutations des hommes qui désirent passer de l'armée de mer dans l'armée de terre, ou réciproquement, doivent être adressées, avant le 40 septembre, aux commandants des bureaux de recrutement. Ces permutations seront réglées par voie de tirage au sort à une époque qui sera ultérieurement indiquée. L'opération aura lieu en public au ministère de la marine.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire relative aux mesures sanitaires à prendre pendant les manœuvres d'automne.

Il recommande la propreté corporelle des hommes et la propreté des locaux de casernement.

La circulaire prescrit, entre autres choses, de suivre pour les exercices une pro-

gression qui amène graduellement au maximum l'effort que l'on peut avoir à demander aux troupes.

On recommande aux hommes de boire le moins possible pendant les marches. La bonne qualité des denrées et boissons reçues aux soldats devra être rigoureusement contrôlée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les cours de l'Ecole de cavalerie, pour l'année 1885-1886, viennent de prendre fin.

Nous donnerons demain le classement de sortie.

PENDANT LES MANŒUVRES

Des instructions sont envoyées aux maires de toutes les communes où les troupes seront cantonnées pendant les manœuvres au sujet des réquisitions de fournitures alimentaires.

Aux termes de ces instructions, les maires peuvent être tenus, sauf le cas de possibilité absolue, de la préparation d'un noyau des aliments de la troupe.

Le taux de la demi-journée de nourriture (un seul repas) est fixé à 90 centimes.

Les traiteurs ou maîtres d'hôtel, chargés de nourrir les militaires, devront les servir de préférence à toutes les personnes payantes, sous peine de voir consigner leur blissement à la troupe.

CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE.

Le concert donné hier soir, au Square du théâtre, par l'Harmonie Saumuroise, a attiré une foule nombreuse et sympathique heureuse d'entendre cette société remarquable dont le brillant succès à Saint-Nazaire ses débuts dans un concours, a donné ainsi dire une nouvelle popularité. Elle n'avait-elle point oublié son drapeau, monté des médailles qu'elle vient d'obtenir ?

Malgré des vides regrettables, causés par des absences forcées, l'Harmonie n'a pas moins ravi le public par l'exécution des morceaux annoncés au programme.

Une charmante fantaisie de Ziegler, *Source de la Seine*, qui a valu à l'Harmonie le premier prix de lecture à vue, a été très applaudie, de même que *la Vague*, cette œuvre si pittoresque et si originale de l'enchanté Métra.

La délicieuse ouverture de Boel, la *Couronne d'or*, a mis aussi en évidence le talent des musiciens.

A la fin de la polka intitulée *les Soucis*, plusieurs dilettantes, enthousiasmés, avouaient que l'Harmonie Saumuroise, par quelques efforts, « arriverait au niveau des bonnes musiques de régiment ».

N'est-ce pas le plus bel éloge que puisse faire des exécutants et de l'habileté du chef de notre jeune société musicale ?

Nous félicitons encore l'Harmonie Saumuroise.

— Toi aussi, dit-il, tu es un persécuteur !

Il ne lutta que faiblement. Plus vite encore que la sensitive, l'inspiration artistique recule devant le doigt brutal. Comme l'oiseau qui se sent lié, le vieux musicien cessa promptement d'acquiescer. Les deux amis, les deux inséparables, regardèrent tristement l'un devant l'autre, mais sans dire un mot.

Stanislas regarda tendrement son grand ami et dit :

— Lui d'abord ! soupira-t-il. Ensuite, Stanislas, la couche funèbre !

(A suivre.)

L'Art dans le Costume, JOURNAL des MODES ÉLEGANTES

offre aux Dames le très grand avantage d'être un conseiller fort apprécié pour *Modes Nouvelles*, et dont le goût toujours sûr ne laisse jamais en défaut, en matière de mode, la personne qui s'abonne à ce journal. Il publie des articles de haute portée, ainsi que des renseignements pratiques d'un grand intérêt pratique pour toutes les personnes du métier ou qui veulent perfectionner elles-mêmes. L'abonnement coûte de 3 fr. 50 pour six mois. Le Journal paraît le 15 et le 30 de chaque mois. Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, rue de Richelieu, à Paris.

de savoir toujours résister aux provo-
cations de mauvais ton dont elle est trop
souvent l'objet. Le public n'approuve nulle-
ment les lazzi qui se débitent trop bruyam-
ment autour du Square pendant l'exécution
du programme; d'ailleurs, il est trop facile
de voir qu'ils proviennent de jeunes imberbes
qui croient se rendre intéressants et qui
semblent animés que d'un esprit de mes-
sagerie jalouse, le propre de novices et
incompréhensibles.

L'interrogation que nous posions avant-
hier: pourquoi M. Louis n'avait pas été
permis de vendre du vin sur la place du Roi-
René, le dimanche 22 août, M. Louis a pris
la parole au bond, et nous adresse la lettre
suivante. Nous la reproduisons fidèlement,
sans la déflorer le moins du monde. Elle
aura que plus de saveur.

Mais nous espérons que la contre-partie
ne fera pas attendre; le public s'y inté-
ressera.

« Saumur, le 29 août 1886.

Monsieur le Directeur,
Dans votre numéro paru hier, vous
avez une demande qui me met en jeu,
et je viens vous dire ce qu'il en est.

Le lundi 16 août dernier, j'adressais
à M. le maire Vinsonneau
pour le prier de bien vouloir m'autoriser à
vendre des boissons place du Roi-René, à
l'occasion de la fête des Ponts, auquel j'avais
été inscrit. Je ne demandais donc que mon
droit, puisque c'est dans mon propre quar-
tier. Mais je ne comptais pas avoir dans le
seigneur Perreau un véritable ennemi. J'igno-
rais encore qu'il pouvait être si puissant.

Toujours est-il que le 17 je recevais ma
demande refusée, et ce sans aucun motif
et sans qu'aucune raison me fût donnée.

Je crois savoir de source sûre que M.
le commissaire de police Rémond voulait
me adresser à M. le maire Vinsonneau
et c'est sur les instances du sieur Perreau
qu'il a été défavorable.

Mais voyant que cela me portait un
grand préjudice et que le sieur Perreau fai-
sait tout ce qu'il pouvait pour m'empêcher
de gagner ma vie ainsi qu'à ma famille,
j'ai m'adresser à M. le maire Vinsonneau
lui faisant voir ma demande, je lui dis:

« Monsieur le maire, avez-vous eu con-
naissance de cette demande? — Non, me
répond-il. — Cependant, M. Perreau, votre
secrétaire, m'a dit que c'était vous qui l'aviez
demandé. — Ah! me répond M. le maire,
il ne s'occupe pas de ces affaires-là, l'on
s'occupe de la fête des Ponts, c'est le secrétaire et le
commissaire de police qui s'occupent de ces
affaires-là. — Mais, répondis-je, c'est à
M. le maire, et non à ces deux mes-
sieurs que l'on s'adresse.

Là, M. le maire prend ma demande en
considération (mais il avait compté sans son
secrétaire). — Je vais, me dit-il, voir pour-
quoi vous avez été refusé.

Après les 3 heures, je me rends à la mai-
rie. J'étais dans le secrétariat, pendant
qu'un conseil se tenait, dans le cabinet de
M. le maire, entre M. le maire, M. Perreau
et M. Pichard, perruquier sur les Ponts, je
pourrais même dire le perruquier révéla-
teur.

Quelque temps après, M. Perreau me
dit: Venez parler à M. le maire. Mais ledit
perruquier n'y était plus.

Puis M. le Maire me dit: « — M. Pi-
chard, perruquier sur les Ponts, m'a dit
qu'il avait été chez vous et que vous l'aviez
refusé. — Ce à quoi j'ai donné le dé-
cret le plus formel. Sur ce, M. le maire ne
voulut plus m'entendre.

Mais, ne me tenant pas pour battu, je
me rends chez le sieur Pichard et je lui dis de
me ramener: « Monsieur, quand est-ce que
vous êtes venu chez moi et que je vous ai
refusé? — Moi, me dit-il, je n'ai jamais
été mal reçu chez vous. — Mais, dis-je,
M. le maire qui vient de me le dire, et
qui dit que c'est vous qui êtes cause que je ne
peux pas débiter sur la place. — Eh bien!
dit-il, puisqu'il en est ainsi, je vais vous
montrer ce qui s'est passé: M. le maire était dé-
jà autorisé, et c'est M. Perreau
qui lui a dit: Mais non, mais non, M. le
maire, il ne faut pas l'autoriser.

Ainsi, Monsieur le Directeur, nous
sommes condamnés à subir les bonnes ou mau-
vaises volontés de Sa Majesté Perreau I^{er},
et on peut dire qu'il règne en maître.

Je vous dirai en outre que, sur ladite
place, il y avait deux débitants.

Aussi, Monsieur le Directeur, formons-

nous des vœux pour qu'à l'avenir nous
ayons un maire qui prenne le temps de s'oc-
cuper de nos affaires et non être le vassal de
son secrétaire.

» Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

» Louis M., républicain,

» Mais de la République égalitaire, celle qui
rend justice à qui il appartient et non
celle qui la rend aux uns au détriment
des autres. »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Trente-unième séance du 22 août 1886.

- 1^o Carabine 6 m/m : médaille, M. Milon.
- 2^o Carabine 9 m/m : médaille, M. Milon.
- 3^o Pistolet : médaille, M. Milon.

Trente-deuxième séance au Stand des
Récollets, le dimanche 5 septembre 1886,
à 8 h. 1/2 du matin. — Carabines 6 et 9 m/m
et pistolet.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

COMPTABILITÉ RÉPUBLICAINE

Il paraît que les livres de caisse de la Ré-
publique ne sont pas en meilleur état que
la caisse elle-même.

Les irrégularités sont si flagrantes qu'on
est obligé de l'avouer.

La cour des comptes vient de faire insérer
au *Journal officiel* sa « déclaration » au
sujet de la situation définitive de l'exer-
cice 1883.

Ce document contient le paragraphe sui-
vant, que nous conseillons de lire deux fois
plutôt qu'une, afin de bien en comprendre
la portée :

« L'examen des faits, constatés par les
pièces justificatives annexées au compte des
comptables et relatives aux opérations de
l'exercice 1883, a fait remarquer des irrégu-
larités et des infractions aux lois et règle-
ments sur la comptabilité publique, qui sont
relevées dans l'état ci-annexé sous le n^o 4. »

Naturellement, le *Journal officiel* ne pu-
blie pas l'état en question, et on comprend
cette réserve habituelle aux accusés qui se
sentent convaincus de leur culpabilité.

Notez qu'il ne s'agit que des comptes de
l'exercice 1883. Quand nous en serons à
ceux de 1886, ce sera bien autre chose, et
la cour des comptes pourra donner sa langue
aux chats, si elle existe encore quand vien-
dra le moment de les vérifier.

On se souvient de la façon dont la bande
à Gambetta apura les comptes de la Défense
nationale. Tous les papiers furent mis dans
un wagon et expédiés à destination.

Pendant le trajet, le wagon brûla. Comme
le feu est censé tout purifier, les fournis-
seurs et leurs complices furent convaincus
qu'ils étaient devenus honnêtes.

Nous reverrons probablement quelque
nouvelle édition de cette tenue de livres à la
façon républicaine.

ANGERS.

Vendredi matin, dit le *Journal de Maine-
et-Loire*, M. le commissaire central a fait
procéder à l'exhumation d'un nommé Dié-
gan, mort récemment rue Saumuroise.

Ces jours derniers, le bruit s'était répan-
du que cet homme avait succombé aux
coups et blessures qu'il aurait reçus d'un
certain Henaff. Une enquête est ouverte.

L'autopsie prouvera si l'accusation portée
contre Henaff est vraie ou fausée.

LE CENTENAIRE DE M. CHEVREUL A PARIS.

La fête se prépare avec activité à Paris et
promet d'être des plus brillantes.

Le festival artistique, qui suivra le ban-
quet, sera la grande attraction. Outre les
artistes du Théâtre-Français, que le comité
a obtenus de M. Bodinier, notre sympa-
thique compatriote, un autre Angevin de
talent, M. Léo Delibes, dirigera l'exécution
par l'orchestre de la *Marche de la Chaise à
porteur (le Roi l'a dit)*.

M. Delmas (de l'Opéra) chantera *Hymne
angevin* (Truffier et Faure).

Détails particuliers : les morceaux qui se-
ront exécutés dans ce festival ont tous pour
auteurs des musiciens contemporains de M.
Chevreul. Seul, parmi les musiciens de la
nouvelle école française, M. Léo Delibes fi-
gure au programme. Il doit à sa qualité
d'Angevin et de compatriote de M. Chevreul
l'exception faite en sa faveur.

Les habitants de la rue Chevreul, dans le
XI^e arrondissement, préparent aussi leur
fête; déjà toutes les maisons sont pavisées,
des mâts à oriflammes ont été plantés, on a
dressé une estrade pour l'orchestre qui, le
jour, donnera des concerts, et le soir fera
danser toute la population. Hier dimanche
une délégation des habitants du quartier a
été reçue par M. Chevreul à qui elle a offert
un superbe bouquet... Une affiche placée
sur tous les murs fait connaître le détail des
réjouissances publiques dont la rue Che-
vreul sera le théâtre: concerts, bals d'en-
fants, jeux divers, tombola, fête de nuit,
illuminations, feu d'artifice, rien n'y man-
que.

TOURS.

Démission d'un adjoint. — « Nous appre-
nons, dit l'*Union libérale*, que M. Alfred
Pineau vient de donner sa démission d'ad-
joint au maire de Tours; le motif est un
dissentiment politique survenu entre M. Pi-
neau et le chef de la municipalité. »

Il est possible qu'il y ait désaccord entre
M. le maire de Tours et le prétentieux et en-
combrant M. Pineau. Mais la politique seule
n'en est pas cause. On dit tout bas et même
tout haut que M. Pineau oublie parfois de
remettre aux destinataires les lettres qu'on
lui confie.

On dit tout bas et même tout haut que,
quelque temps avant les élections au Conseil
général, M. Pineau avait une lettre de M. le
maire de Tours, qu'il devait donner au pré-
sident du cercle de l'*Union républicaine*, et
dans laquelle M. le D^r Fournier acceptait la
candidature au Conseil général pour Tours-
sud. M. Pineau, qui voulait être candidat,
garda la lettre et se fit désigner par l'*Union
républicaine*. Les électeurs lui ont fourni une
veste; c'est bien fait.

Quand on met en pratique des procédés
aussi malpropres, ce n'est pas adjoint à la
ville de Tours que l'on doit être, c'est minis-
tre de la République.

Ascende superius, monsieur Pineau.
Et maintenant, à quand les élections?
(*Messager d'Indre-et-Loire.*)

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches*
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.
ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

Amusant et utile est l'*Almanach des Pi-
lules Suisses pour 1887*
que les Pharmaciens donnent gratuitement en ce
moment: demandez-le de suite.

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES FOURMIS.

On a proposé de nombreux moyens de
destruction des fourmis qui envahissent les
jardins, les serres, les habitations mêmes, et
qui deviennent des parasites fort incom-
modes et souvent trop nuisibles.

Pour les jardins et les serres, on a con-
seillé l'eau bouillante; mais on tue les plan-
tes, et le remède est pire que le mal. On a
encore recommandé le soufre, la chaux, le
jus de tabac; mais ce ne sont que des pallia-
tifs dont l'effet est aussi passager que peu
efficace.

M. Dybowski, maître de conférence à l'é-
cole de Grignon, recommande l'emploi du
sulfocarbonate de potassium, dissous dans
cent parties d'eau. Cette solution au cen-
tième (que l'on verse sur la fourmière dans
laquelle on a préalablement fait quelques
ouvertures à l'aide d'un piquet), fait dispa-
raître complètement les fourmis dès la pre-
mière application, et rarement il en faut une
seconde. La liqueur ainsi titrée n'est nu-
isible en rien aux plantes, même les plus
délicates.

Dans les serres, et aussi dans les appar-
tements, on peut détruire les fourmis par
un autre procédé très efficace, qui consiste
dans un mélange à poids égal d'eau, de
sucre, de rhum; le tout mis dans un verre à
boire ordinaire et placé là où viennent les
fourmis. Attirés par l'odeur du rhum, puis
retenus par l'appât du sucre, elles viennent
en foule boire à la coupe enivrante. Mais
bientôt grisées, elles tombent dans le liquide;
et le nombre que l'on en prend par ce pro-
cédé est si considérable que leurs cadavres

transforment le liquide en une bouillie
épaisse.

Enfin, un moyen très singulier d'éloigner
les fourmis consiste à tracer, en travers
d'une de ces longues files qu'elles forment
quand elles sont en marche, une raie à l'aide
du blanc d'Espagne. M. Dybowski affirme
que pas une ne traverse cette raie, soit que
ce blanc ait détruit la piste odorante qui
leur permet de retrouver leur chemin, soit
que cette substance, par la poussière qu'elle
forme, adhère à leurs pattes et les gêne dans
leur marche. Ce procédé peut être utile pour
préserver les arbres d'espaliers chargés de
fruits, que ces insectes attaquent volontiers.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 28 août:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Vé-
ron. — Nos gravures: M^{re} l'évêque de Metz;
la manifestation du 15 août, à Bruxelles;
la grève de Vierzou; M. Chevreul; le prince
Diaoulé Karamoko; les Cynghalais au jar-
din d'acclimatation; la dernière épave;
guerriers et musiciens du Choa. — *Sang-
Froid*, nouvelle, par Paul Esdouhard d'A-
nisy. — *L'Amour qui s'en va*, nouvelle (suite),
par Claude Maroche. — *Revue anecdotique*,
par Lorédan Larchev. Le monde financier.
— Echecs. — Récréations de la famille. —
Rébus.

GRAVURES: Belgique: la manifestation
ouvrière du 15 août. — M. Dupont des
Loges, évêque de Metz. — Vierzou: la grève
des ouvriers de la société du matériel agri-
cole. — Vue de la place de la République.
M. Chevreul à son cours de chimie. — Le
prince Diaoulé Karamoko et sa suite. —
Les Cynghalais au jardin d'acclimatation; la
danse du diable. — Salon de 1886: *La der-
nière épave*, tableau de M. Aranda. — Afri-
que: Types de guerriers et de musiciens
du Choa. — Les théâtres d'été. — Echecs.
— Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.;
— Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Sau-
murois*.

Sommaire du 26 août 1886 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE: Liszt, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Weber
et l'Odyssee de Freyschutz à Paris, ed 1824, par
EVA M. — Revue musicale: Théâtres: L'Opéra. —
Le Château-d'Eau. — Torquemada. — *La Servante
de Ramponneau*. — *La Poupée de Nuremberg*, par
PAUL DE POUYNE. — Chronique dramatique: le
théâtre de Voltaire et le mélodrame (suite), par
PIERRE DE FOREVILLE. — Bibliographie: *L'Album
Bellini*, publication commémorative, par MM. Flo-
rimo et Scherillo, article de A. BOUCHERAT. — Nou-
velles diverses. — Annonces.

MUSIQUE: Improvisation pour le piano, par
ERNEST CURY.

ILLUSTRATION: Portrait de Ch. M. de Weber.

BUREAUX: Paris, 50, rue Chabrol. — ABON-
NEMENTS: Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr.
— Départements, un an, 16 fr. 50; six
mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

La *Lanterne d'Arlequin* compte six années d'exis-
tence. Elle continue avec succès à combattre le
bon combat, et chaque jour lui amène de nouveaux
amis, de nouveaux lecteurs, qui approuvent son
esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent
pas les services que peut rendre une publication
illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous une
forme amusante et compréhensible pour tout le
monde, la critique des abus si nombreux dont ils
sont victimes tous les jours. Aussi nous les enga-
geons à s'abonner et à répandre la courageuse
Lanterne d'Arlequin, qui emploie avec une in-
croyable adresse cette arme terrible, le *ridicule*,
et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Sommaire du n^o 283 (29 août 1886). Comédie!
Comédie! Les lamentations de M^{re} Grévy. Bou-
langier musicien. Boulanger peint par Sardou. La
dernière lettre de Paul Bert. Le commerce des
décorations. Scènes de la vie ouvrière sous la
République.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 août 1886.

Versements de 76 déposants (13 nouveaux),
31,622 fr.

Remboursements, 35,685 fr. 07 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

A VENDRE UNE MAISON

Rue Cendrière, n°s 8 et 10.

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée: au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean 1887,

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Avec Remise et Ecurie,

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOR, avoué à Saumur. (489)

Offres et Demandes

UNE MAISON DE MERCERIE demande une employée intelligente et une débutante.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour l'île de Trèves, près Saumur, un garde ayant quelques connaissances du cheval.

S'adresser au bureau de l'Usine à gaz. (596)

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

10 Médailles d'Or et 10 Diplômes d'Honneur

Exiger le fac-simile de la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens



CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

La Fabrique
D'ARMES



PARIS
32, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32

- OFFRE A SA CLIENTÈLE:
- 1^o Un très bon Fusil Lefaucheur, à broche, double clié, au prix de 100 fr.
 - 2^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, clié anglaise, fermeture à 7 Lefaucheur, canon gauche choke bored ou lisse, au prix de 160 fr.
 - 3^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, fermeture à double verrou, clié, canon gauche choke bored ou lisse, au prix de 225 fr.
 - 4^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, fermeture à double verrou, clié, les chiens, clié top lever, canon gauche choke bored ou lisse, au prix de 225 fr.
- Toutes ces Armes garanties pendant cinq années.
- ENVOI SUR DEMANDE ET FRANCO DU TARIF GÉNÉRAL ILLUSTRÉ

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se composant d'un principe toxique et caustique, sur 232 Arabes atteints d'écroulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 15 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat a donné 231 guérisons radicales après 8 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PARIS
Pour l'année. 10 fr. » c.
Chaque numéro. » 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois
Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche.
Prix..... 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS.

Prix du volume broché..... 10 fr.

Prix du volume cartonné.... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50
L'ouvrage complet..... 15 fr. »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8.
Prix, pour Paris, broché..... 15 fr.
— cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4. 2^e édition.
Prix, broché..... 5 fr.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS										
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur(ori.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun...	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur...	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 01	9 19
Saumur(état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars...	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin...	»	7 08	9 26	1 33	»	7 01	9 19
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil(a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément...	»	7 15	9 33	1 40	»	7 08	9 26
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	11	»	2 23	5 03	9 54	Les Rosiers...	»	7 23	9 41	1 47	»	7 23	9 41
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	»	2 38	5 17	10 09	La Ménitrie...	3 31	7 38	9 53	2 57	3 54	7 23	9 41
Montreuil(a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé.	7 28	»	»	2 46	5 24	10 17	Angers...	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 23	10 41
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47								
Thouars...	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57								
Loudun...	»	8 09	»	3 16	»	9 52	9 52	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55								
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR						SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS										
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur(ori.)	6 54	»	»	8 34	Doué...	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	Saumur(ori.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34
Saumur(état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-L-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20	Vivry...	8 12	»	3 16	5 54	»	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38
Nantilly...	7 04	8 37	4 15	8 43	le Vaudelnay	6 32	9 16	12 39	1 51	8 30	Blou...	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes...	6 17	9 42	»	»	8
Montreuil(a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil(a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40	Vernantes...	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou...	6 29	9 54	»	»	8 11
— (dép.)	7 34	9 35	»	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1	2 23	9 54	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44	Vivry...	6 38	10 03	»	»	8 30
le Vaudelnay	7 45	9 46	5 11	9 28	Nantilly...	7 35	10 20	1 17	2 51	16 22	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33	Saumur(ori.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30
Baugé...	7 56	9 56	5 20	9 45	Saumur(état)	7 49	10 40	1 27	3 02	10 30												
Doué...	8 05	10 03	5 27	9 54	Saumur(ori.)	7 48	»	1 25	3 01	»												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur sous-signé.